

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

ARRONDISSEMENT
DE NIMES

Secrétariat des Assemblées

Date d'affichage : 01/10/2021

PROCES-VERBAL DES DEBATS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1^{er} JUILLET 2021

En application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ; article L.5211-11-1 du code général des collectivités territoriales ; ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19.

L'an deux mille vingt et un, le premier juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni au Pavillon de la Culture et du Patrimoine, sis place Emile Zola, Halles Baltard à Saint-Gilles.

Présents : Monsieur le Maire Eddy VALADIER (à partir de la délibération N° 2021-07-15 et les suivantes) Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, Monsieur Jean-Pierre GARCIA, Madame Géraldine BREUIL, Monsieur Benjamin GUIDI, Madame Catherine HARTMANN, Monsieur Frédéric BRUNEL, Madame Berta PEREZ, Madame Delphine PERRET, Monsieur Serge GILLI, Madame Vanessa BERJON, Madame Nadia ARCHIMBAUD, Monsieur Christophe CONTASTIN, Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL, Monsieur Bruno VIGUÉ, Madame Marie-Ange GRONDIN, Madame Marie-Hélène DONATO, Madame Julie FERNANDEZ, Madame Danielle RIGNAC, Monsieur Paul GABRIEL, Conseillers Municipaux.

Absents ayant voté par procuration en application de l'article L 2121-20 du Code général des collectivités territoriales :

Monsieur le Maire Eddy VALADIER, qui a donné procuration à Madame Dominique TUDELA (pour le vote des délibérations N° 2021-07-05, N° 2021-07-06, N° 2021-07-07, N° 2021-07-08, N° 2021-07-09, N° 2021-07-10, N° 2021-07-12, N° 2021-07-13, N° 2021-07-14)

Monsieur Alain VULTAGGIO, qui a donné procuration à Madame Delphine PERRET

Monsieur Alexandre MICHEL, qui a donné procuration à Monsieur Frédéric BRUNEL

Madame Sylvie AJMO-BOOT, qui a donné procuration à Madame Nadia ARCHIMBAUD

Madame Lauris PAUL, qui a donné procuration à Madame Catherine HARTMANN

Monsieur Joël PASSEMARD, qui a donné procuration à Monsieur Benjamin GUIDI

Madame Brigitte SALAMA, qui a donné procuration à Madame Marie-Hélène DONATO

Monsieur Hervé ROUSSINET, qui a donné procuration à Monsieur Serge GILLI

Monsieur Nicolas ZUSCHMIDT, qui a donné procuration à Monsieur Christophe CONTASTIN

Madame Marie-Joëlle SALEM, qui a donné procuration à Madame Vanessa BERJON

Monsieur Alex DUMAGEL, qui a donné procuration à Monsieur Jean-Pierre GARCIA

Monsieur Cédric SANTUCCI, qui a donné procuration à Madame Géraldine BREUIL

Absents (excusés) : Monsieur Christophe LEFEVRE, Monsieur Daniel DAVOINE, Conseillers Municipaux.

L'assemblée étant en nombre pour délibérer, Madame Dominique TUDELA, Première Adjointe au Maire, déclare la séance ouverte et invite le Conseil à nommer celui de ses membres qui doit remplir les fonctions de Secrétaire pendant la session.

Monsieur Cédric VIDAL-BERENGUEL désigné, prend place au Bureau.

En raison du retard de Monsieur le Maire, l'ordre de passage des projets de délibérations a été modifié.

Dominique TUDELA : Bonsoir à tous et à toutes.

Je vais présider ce Conseil Municipal jusqu'à l'arrivée du maire que j'excuse puisqu'il est retenu dans le cadre de ses délégations à Nîmes Métropole, et donc il nous rejoindra en deuxième partie de Conseil Municipal. C'est pour cela que vous avez sur vos tables l'ordre du jour, du moins, l'ordre des délibérations qui a été modifié puisque chacun va présenter ses délibérations de manière à ce que le Maire fasse les siennes en fin de conseil, en deuxième partie de conseil.

Donc, je vais commencer par procéder à l'appel.

Dominique TUDELA procède à l'appel.

Le quorum est atteint, 19 présents. Nous allons pouvoir valablement délibérer. Et donc, nous serons 31 votants. Nous désignerons comme secrétaire de séance Cédric VIDAL, s'il le valide.

Je rappelle aux noms qui suivent qu'ils doivent signer auprès de Magda à la fin du conseil, notamment les secrétaires de séance précédemment désignés lors des conseils précédents n'avaient pas signé. Je vais énumérer les personnes qui devront se présenter auprès de Magda pour signer : Berta PEREZ, Vanessa BERJON, Bruno VIGUE, Hervé ROUSSINET mais il n'est pas là, même s'ils ne sont pas là, on les fera signer la prochaine fois, Marie-Hélène DONATO, Danielle RIGNAC. Ensuite, Marie-Ange GRONDIN, Christophe CONTASTIN et c'est tout.

Par rapport à l'ordre des délibérations que vous avez sur votre bureau, nous allons commencer.

Première délibération, c'est la 05/07/2021, c'est moi qui la présente. Ce sont des créations d'emplois non permanents pour mener à bien un contrat de projet.

2021-07-05. Création d'emplois non permanents pour mener à bien un projet (Contrat de projet)

Dominique TUDELA : Lors du dernier Conseil Municipal, je vous avais déjà présenté la même délibération pour une création de six contrats de projet. Et là, c'est la même délibération pour augmenter ces contrats de projet de quatre emplois équivalents temps plein. C'est pour se mettre en conformité avec la réglementation, éviter aussi les contrats horaires afin que les salariés puissent, à leur avantage, bénéficier d'un contrat lissé sur une année, voire renouvelable bien évidemment, et éviter d'avoir des paiements en dents de scie. Là comme ça, ils ont leur salaire annuel lissé chaque mois. Et donc, c'est un avantage. C'est la continuité des dernières délibérations. En même temps, les contrats de projet sont soumis à des formations, mais surtout à une présentation d'un sujet bien précis qu'on leur indique en début de contrat. Je vous donne un exemple : sur un contrat de restauration, un contrat de projet permanent que nous allons créer, la personne aura comme objectif de nous proposer une stratégie pour lutter contre le gaspillage dans le milieu restauration scolaire.

Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de questions, on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-06. Contrats d'Assurance contre les Risques Statutaires

Dominique TUDELA : Deuxième délibération, il s'agit de donner l'autorisation au Centre de gestion du Gard à procéder à un lancement de marchés pour désigner un nouveau prestataire de contrats d'assurance contre les risques statutaires.

En mars 2019, nous avons délibéré pour autoriser le Centre de gestion du Gard à négocier cet appel à marchés. Il avait été désigné comme prestataire, le 24 décembre 2019, l'assureur AXA. Sauf que le 10 juin 2021, cet assureur nous a fait savoir par écrit qu'il mettait fin au contrat le 31 décembre 2021. Donc là, à nouveau, nous allons donner quitus, on va dire, au centre de gestion pour qu'il puisse lancer à nouveau le

marché pour désigner un nouveau prestataire. Pour ce faire, vous avez les risques que le contrat devra couvrir, c'est pour les agents de la ville :

- agent affilié à la CNRACL pour des décès, accident de service, maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie, longue durée maternité ;
- agent IRCANTEC : accident du travail, maladie professionnelle, maladie grave, maternité et maladie ordinaire.

En sachant que nous aurons la possibilité de ne pas adhérer au contrat groupe si les conditions obtenues au terme de la procédure de mise en concurrence sont défavorables, tant en termes de primes que de conditions de garantie et d'exclusions.

Y a-t-il des questions ? Donc, on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-07. Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal

Jean-Pierre GARCIA : La procédure administrative en matière de bien sans maître prévoit qu'un bien en situation de vacance présumée, c'est-à-dire qui n'a pas de propriété reconnue et dont les impôts directs n'ont pas été payés depuis plus de trois ans, peut faire l'objet d'une incorporation dans le domaine privé communal. Cette procédure a été menée pour cinq biens immobiliers, donc les références cadastrales section I, dont le numéro 248, le 156, le 100, le 87 et le 856. A ce jour, aucun propriétaire ne s'étant fait connaître, il est proposé au Conseil Municipal de valider l'incorporation au domaine privé de la commune de ces biens.

Dominique TUDELA : Y a-t-il des questions ?

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? À l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-08. Vente d'un bien communal situé 22 b rue Rouget de l'Isle à Saint-Gilles

Jean-Pierre GARCIA : Sur les biens dont on parlait tout à l'heure qui font désormais partie du domaine privé de la commune, nous allons proposer d'en vendre trois. Le premier : section I, numéro 156 situé 22 bis, rue Rouget de l'Isle. C'est Monsieur MOUNIR Mohamed qui a fait la meilleure offre pour un prix de 16 000 €, alors que les domaines l'avaient estimé à 10 000 €.

Donc, il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour la cession de ce bien au prix de 16 000 €.

Dominique TUDELA : Une petite plus-value.

Y a-t-il des questions ? On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-09. Vente d'un bien communal situé rue André Chenier à Saint-Gilles

Jean-Pierre GARCIA : C'est toujours parmi les cinq biens qu'on a récupérés. Celui-ci, c'est le numéro 100, dont Monsieur SAVIN Patrick a fait la meilleure offre pour un prix de 20 500 € pour une estimation des domaines à 15 000 €.

Il est proposé au Conseil Municipal de le céder à Monsieur SAVIN pour le prix de 20 500 €.

Dominique TUDELA : Parfait.

Y a-t-il des questions ?

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-10. Vente d'un bien communal situé rue du Pigeonnier à Saint-Gilles

Dominique TUDELA : A nouveau Monsieur GARCIA avec maintenant la rue du Pigeonnier.

Jean-Pierre GARCIA : Troisième bien, rue du Pigeonnier, section I, numéro 856. C'est Madame CZEREFKOW DIT GRES Anne, domiciliée 1 rue du Pigeonnier, qui a fait la meilleure offre pour un prix de 20 000 €, alors que les domaines l'avaient estimé à 15 000 €.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de donner son accord pour la cession de ce bien à cette dame dont je ne redirai pas le nom.

Dominique TUDELA : Y a-t-il des questions ? Toujours pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-12. Désaffectation et déclassement du chemin rural situé Petit Chemin d'Espeyran à Saint-Gilles

Frédéric BRUNEL : Cette délibération pour prononcer la désaffectation et le déclassement du chemin rural situé Petit Chemin d'Espeyran. Dans le cadre de son développement économique, la société UNIVERS a besoin d'une emprise foncière d'un seul tenant. Actuellement, sa propriété foncière est séparée par un chemin rural qui constitue une voie en impasse. La société UNIVERS a sollicité la Ville pour déplacer ce chemin à l'ouest de sa propriété. Cette même société propose d'acquérir un chemin rural. L'enquête publique qui s'est déroulée du 4 mai 2021 au 18 mai 2021 inclut l'avis favorable de la commission enquêteur a émis sur le projet de déclassement. Il est demandé de se prononcer sur cette désaffectation.

Dominique TUDELA : Y a-t-il des questions ? On en avait parlé lors de la commission de l'urbanisme.

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-13. Désaffectation et déclassement d'une partie de domaine public située 15 rue du Puech Rouge à Saint-Gilles

Frédéric BRUNEL : Toujours la même chose, 15, rue du Puech Rouge. L'occupation par convention d'environ 7 m² appartenant au domaine public par la SCI PJJ, propriétaire de l'immeuble situé 15, rue du Puech Rouge. La SCI PJJ souhaite se porter acquéreur de cette partie clôturée depuis de nombreuses années, dont l'enquête a été favorable se prononce une fois de plus pour la désaffectation et le déclassement de cette partie.

Dominique TUDELA : Y a-t-il des questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-14. Signature d'une convention de passage pour l'installation de réseau électrique par le Syndicat Mixte Départemental d'Electricité du Gard (SMEG)

Frédéric BRUNEL : Pour cette délibération, la dissimulation des réseaux aériens, avenue du 11 novembre 1918 et avenue du Château à Saint-Gilles par la SMEG, notamment sur le bâtiment cadastré, section N numéro 1172, propriété de la commune, où il est nécessaire d'autoriser l'établissement d'une servitude sur ledit bâtiment. Les faits relatifs à ce dossier seront supportés par le SMEG.

Dominique TUDELA : Y a-t-il des questions ?

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-15. Rénovation des façades par les propriétaires en centre ancien – Attribution de subventions

Géraldine BREUIL : Il s'agit de la délibération permettant aux propriétaires occupants du centre ancien et propriétaires bailleurs d'obtenir des financements et nouvellement des financements de la Ville de Saint-Gilles plus de la Région via la dernière délibération qu'on a passée au Conseil Municipal précédent. Il y a donc à ce jour sept projets réputés éligibles au dispositif d'aide aux façades :

- un projet rue de la Chicanelle ;
- un projet rue Barbes ;
- deux projets Grand Rue ;
- un projet rue des Mûriers ;
- un projet rue Hoche ;
- et un projet avenue Anatole-France.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer à ces propriétaires une subvention d'un montant de 20 855 € pour la part communale et de 20 855 € pour la part régionale que nous verserons – Ville de Saint-Gilles – en intégralité aux propriétaires.

Y a-t-il des questions ?

Eddy VALADIER : Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient. A l'unanimité.

Bonjour à toutes et à tous. Je vous prie de m'excuser pour ce retard, mais il fallait que je sois à l'Agglomération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-16. Rénovation des devantures commerciales par les artisans commerçants en centre ancien – Attribution de subventions

Géraldine BREUIL : Il s'agit là des projets de commerçants, plus particulièrement de Sud Taxis Gardois, qui se situe au 23 rue Gambetta, qui a été réputé éligible à un financement à 50 % de ses travaux de devantures, pour un montant donc de 1 935 € de subvention qu'il vous est demandé de valider.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-17. Fermeture administrative de la crèche familiale de Saint-Gilles

Dominique TUDELA : La crèche familiale emploie actuellement trois assistantes maternelles et la collectivité gère les contrats avec les parents, l'achat de matériels de puériculture, l'achat de fournitures courantes et ces assistantes maternelles ont un contrat de droit privé. Ça fait un petit moment que nous avons fait le constat que ces contrats et à la fois cette gestion n'est pas trop adaptée, c'est-à-dire que c'est assez chronophage pour les services. Et puis, surtout, en matière de contrat de travail, ce n'est pas très adapté pour les assistantes maternelles, d'autant que ce sont des assistantes maternelles qui sont vraiment soumises à l'ouverture de la crèche, puisqu'il faut que la directrice soit présente, que la crèche soit ouverte pour qu'elles puissent assurer leur travail. Ça veut dire qu'on ne peut pas faire des contrats de grande amplitude. Et pour les familles, des fois, c'est pénalisant. A la fois, la directrice doit aller régulièrement se rendre chez ces assistantes maternelles à leur domicile pour donner éventuellement les médicaments aux enfants lorsqu'ils en ont besoin, etc.

Donc, on avait fait le constat déjà que ça serait quelque chose qu'on ne continuerait pas. Donc là, on a une des trois agents qui est en longue maladie et qui va sûrement enchaîner sur son départ à la retraite. On s'est posé la question et on a décidé d'introduire les deux autres contrats – les trois, de toute façon, elle n'est pas encore partie –, les trois sur la crèche collective.

Après, l'autre motif aussi qui nous a conduits à cette décision, c'est que les parents, quand ils s'inscrivent en crèche, ils ne pensent pas qu'il y a une crèche familiale. Et du coup, eux, ils veulent du collectif. Et c'est nous qui, chaque année, les orientons, mais à la crèche familiale parce qu'on leur dit : « Ça existe aussi ». Du coup, on a mis fin à ce mode de garde. Les assistantes maternelles vont intégrer la crèche collective à partir de septembre 2021, à partir de la rentrée. Bien sûr, elles ont été reçues, elles ont accepté. Nous avons reçu les parents dont les enfants étaient gardés par les assistantes maternelles de la crèche familiale. Ils ont accepté aussi pour ceux dont les enfants ne sont pas scolarisés, bien évidemment.

Y a-t-il des questions ?

Eddy VALADIER : Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-18. Rythmes scolaires – Maintien de la semaine des 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de la Commune de Saint-Gilles

Dominique TUDELA : Comme je l'avais indiqué lors des commissions notamment des affaires scolaires, donc là, nous sommes toujours sur la loi ; la loi est à quatre jours et demi par semaine et nous sommes sous un système dérogatoire depuis trois ans. Et là, c'était à renouveler. Pour ce faire, j'ai consulté tous les conseils d'école que j'ai terminés avant-hier et tous se sont prononcés à l'unanimité pour la continuité de la semaine à quatre jours. J'ai envoyé tous les résultats à l'inspection académique et nous aurons la reconduction pour trois ans. Il fallait le passer donc en délibération en Conseil Municipal.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-19. Déclassement du mobilier scolaire et de matériel de restauration

Dominique TUDELA : La commune est propriétaire de mobilier scolaire et de matériel de restauration dont une partie est désaffectée et stockée dans nos locaux communaux. Il s'agit de matériels auparavant utilisés dans les salles de classe ainsi que dans le cadre de la restauration scolaire. Considérant que ces biens désaffectés ne sont plus utilisables en raison de leur usure excessive et de leur mauvais état ou de leur détérioration. Considérant que la majorité de ce matériel ne peut être réparé ou réutilisé pour un

autre usage, donc considérant que le matériel en état de fonctionnement sera mis en vente sur un site spécialisé. Là, vous avez tous les matériels et le mobilier mis sur ce site à la vente.

Eddy VALADIER : Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-21. Signature d'une convention de groupement de commandes ayant pour objet la passation des marchés nécessaires à l'opération de construction du nouveau musée de Saint-Gilles avec la Société d'Aménagement des Territoires.

Géraldine BREUIL : La Ville de Saint-Gilles souhaite entreprendre la réalisation d'un nouveau musée sur l'îlot qui est juste à côté de l'abbatiale et qui surplombe le cloître. La SAT est maître d'ouvrage de l'opération en tant que concessionnaire pour le compte de la Ville de Saint-Gilles. Sa mission s'étend jusqu'à la livraison du clos couvert et des plateaux bruts, puisque c'est un îlot qui fait partie du PNRQAD. La Ville de Saint-Gilles, à responsabilité du projet scientifique et culturel du musée, est propriétaire des collections du musée et de ses abords. La Ville de Saint-Gilles gèrera le futur équipement muséal. Le projet architectural et muséographique de ce musée est donc un projet global avec une double maîtrise d'ouvrage.

Au regard de ce contexte, il est proposé, pour la réalisation de ce projet d'envergure, de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Saint-Gilles et la SAT en application aux règlements en vigueur, d'établir une convention pour définir les modalités de fonctionnement de cette co-maîtrise d'ouvrage.

Dans le cadre de cette convention de groupement de commandes, les membres souhaitent répondre à des besoins communs par la désignation de prestataires tels que géotechnicien, maître d'œuvre, contrôleur technique, coordinateur de sécurité : tous les intervenants d'un chantier de transformation ou de réhabilitation ; un groupement de commandes également pour des entreprises de travaux dans le cadre de passations de marchés nécessaires à l'opération de construction du futur musée.

Il est proposé que la SAT soit désignée comme coordonnateur du groupement de commandes et les conditions sont énumérées dans la convention de groupement de commandes jointe à ladite délibération.

Eddy VALADIER : Merci, Madame BREUIL.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-22. Signature d'une convention de partenariat « Nîmes Citypass » entre l'Office de Tourisme et des Congrès de Nîmes / SPL AGATE et la Commune de Saint-Gilles

Géraldine BREUIL : Ça aurait pu être moi comme Madame PEREZ.

Eddy VALADIER : Je ne comprends pas pourquoi Madame PEREZ.

Géraldine BREUIL : Parce que je pense que ça devait être au niveau des recettes du service patrimoine. C'est pour ça que nos services l'ont affecté comme ça.

L'abbatiale de Saint-Gilles est un établissement ouvert au public en tant que lieu culturel et touristique. L'accès à la crypte est conditionné à un paiement d'un droit d'entrée et ses recettes sont donc gérées par la régie des recettes du service patrimoine. L'Office du Tourisme intercommunautaire de Saint-Gilles a intégré la société publique locale AGATE et fait désormais partie de la même entité que l'Office de tourisme et des Congrès de Nîmes. L'abbatiale peut désormais donc bénéficier des outils et supports de

promotion de cette nouvelle structure touristique. L'Office du tourisme de Nîmes propose notamment la vente d'un Citypass, un billet acheté pour deux, quatre ou sept jours permettant d'accéder à un réseau de sites partenaires comme les monuments romains de Nîmes, le musée de Nîmes, le pont du Gard, etc.

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé d'intégrer l'entrée de la crypte de l'abbatiale à l'offre CityPass et chaque entrée comptabilisée à l'abbatiale sera facturée à l'Office du tourisme de Nîmes pour un montant de 2,50 €. Les conditions de ce partenariat sont résumées dans la convention Nîmes Citypass ci-jointe à la délibération.

Eddy VALADIER : Merci.

C'est une délibération qui peut paraître mineure, mais qui, bien au contraire, est importante parce qu'en matière de tourisme, en matière de patrimoine, il faut qu'on travaille en réseau et là, je me réjouis qu'on puisse le faire avec les monuments, notamment de Nîmes ou ses musées, c'est une lisibilité nouvelle pour notre collectivité. C'est une excellente chose qui nous est proposée par la SPL AGATE.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-23. Instauration d'un tarif pour la vente du guide vert « Sites & Cités Remarquables de France » à la boutique de l'abbatiale

Eddy VALADIER : Instauration d'un tarif pour la vente du guide vert « Sites & Cités Remarquables de France » à la boutique de l'abbatiale, et c'est Madame BREUIL.

Géraldine BREUIL : Les guides Michelin ont conclu un partenariat avec l'association Sites et Cités remarquables de France, pour laquelle l'association, pour laquelle nous sommes, dès les prémices de l'association, adhérents et avec lesquels nous avons beaucoup travaillé en réseau.

Le guide Michelin a donc conclu ce partenariat avec cette association pour publier un nouveau guide vert, en deux tomes, dédié aux Sites et Cités remarquables de France. Et la Ville de Saint-Gilles est dotée d'un site patrimonial remarquable et adhérente à l'association, ce qui lui a valu de figurer parmi les villes présentées dans le guide.

Afin de promouvoir cette édition, le service patrimoine souhaite proposer le guide vert à la vente dans la boutique de l'abbatiale. Tels que tous les livres vendus, il est nécessaire d'en fixer un prix par délibération. Les guides verts Sites et cités remarquables de France sont vendus en appliquant le prix défini par l'éditeur Michelin au prix de 14,90 € par tome, chaque tome pouvant être vendu séparément. Le Conseil Municipal est servi afin de se prononcer sur ce tarif.

Eddy VALADIER : Là aussi, c'est important et c'est très bien que notre cité, au travers de son patrimoine, figure dans les guides Michelin. C'est une lisibilité nouvelle de notre collectivité. Je m'en félicite.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-01. Information du Conseil Municipal relative aux décisions prises par Monsieur le Maire

Eddy VALADIER : Délibération numéro 1 : Information du Conseil Municipal relative aux décisions que j'ai pu prendre ou qui ont pu être prises par nos adjoints.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

2021-07-02. Pacte de gouvernance 2020-2026 entre la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole et les communes du territoire communautaire

Eddy VALADIER : Délibération numéro 2, c'est un pacte de gouvernance qu'il était nécessaire que nous établissions qui sera proposé à l'ensemble des 39 collectivités de notre agglomération, il était joint au dossier.

Y a-t-il des questions sur ce pacte de gouvernance ? Allez-y, Monsieur GABRIEL.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et tous.

En préambule à ma question, je souhaitais profiter de l'occasion pour vous adresser mes félicitations citoyennes et républicaines pour votre réélection au Conseil départemental. Une campagne qui fut riche et intense et de bonne tenue en tout cas, en ce qui vous concerne, ce qui n'était pas le cas de tout le monde. On a pu le constater entre ceux qui parlent de choses régaliennes et les autres qui racontent des bobards cachés derrière leurs écrans, ça a été assez pénible. Mais bon, les résultats sont là et on voit aujourd'hui que certains ne sont déjà plus là.

Ceci étant dit, ma question sur le pacte, donc l'intercommunalité, c'est quelque chose d'important pour le territoire, car ça regroupe des compétences essentielles pour le quotidien des habitants, et favorise la bonne compréhension du fonctionnement des institutions est une bonne chose. Je souhaiterais savoir si des membres du Conseil Municipal ont déjà été désignés dans les instances consultatives proposées dans le cadre de ce pacte et si une rencontre de l'ensemble du Conseil Municipal avec le président de l'agglo est déjà prévue tel que cela est indiqué.

Je vous remercie.

Eddy VALADIER : Merci pour vos quelques mots à mon égard. Mais ne vous inquiétez pas, les mêmes qui ne sont plus là quand on travaille, on va les revoir dès qu'il y aura une élection quelques semaines avant. Ne vous inquiétez pas non plus, mais je sais que vous n'êtes pas inquiet. Ceux qui parlent beaucoup sur les réseaux sociaux avant les élections, cachés derrière leur ordinateur et derrière leur pseudo, on ne va plus les entendre pendant quelques semaines ou quelques mois. Et avant les élections, ils vont retrouver de l'ardeur comme ceux qui, se croyant investis d'une mission divine, traitent sur les réseaux sociaux lorsqu'ils s'aperçoivent de leur 3,28 %, les Saint-Gillois de pourceaux, bien gardés de côté aussi. Vous comme moi, on est respectueux de la démocratie, de la façon dont notre pays s'honore de désigner ses élus. Et ce n'est pas parce qu'on considère qu'on doit être élu à la place de l'autre qu'on peut se permettre de traiter nos concitoyens de pourceaux, c'est scandaleux.

Paul GABRIEL : Je partage.

Eddy VALADIER : Donc qu'il retourne à ses canards...

Paul GABRIEL : Le prix de cours du canard va sans doute augmenter.

Eddy VALADIER : Et les vaches seront bien gardées.

Plus sérieusement, et pour revenir à vos questions, non, on n'a pas programmé de date encore avec le président. Je vous avoue que je n'aimerais pas être à sa place parce que s'il doit faire ça une fois par an avec 39 communes, ça fait déjà du boulot, ça fait quasiment – si on met de côté les mois d'été et les vacances de Noël, etc. – une rencontre avec les Conseils municipaux par semaine. Je ne vois pas comment il va pouvoir tenir le rythme. Notre DGS en discutera peut-être en réunion DGS, il faudra voir comment on peut le programmer. Je ne vous garantis pas que ça puisse se faire dès cette année. Et non, non plus, on n'a pas désigné encore de membres de notre Conseil Municipal ou à participer aux instances auxquelles ils pourraient le faire. Celles et ceux qui le veulent pourront nous solliciter. Il n'y a pas de problème pour

qu'on élargisse celles et ceux qui veulent contribuer au dynamisme de notre territoire élargi de Nîmes Métropole.

Paul GABRIEL : Effectivement, une rencontre avec l'ensemble des communes, c'est compliqué, mais je ne sais pas, peut-être qu'il faudrait qu'il y ait un représentant du Président parce que c'est important. Ce pacte, sur le papier, il a l'air intéressant si on n'arrive pas à concrétiser.

Eddy VALADIER : Ne vous inquiétez pas.

Paul GABRIEL : Après, vous êtes représentant à l'agglo.

Eddy VALADIER : En tant que président, vous m'avez, moi.

Paul GABRIEL : Je sais bien.

Eddy VALADIER : Je sais que je peux finir par vous lasser. C'est une boutade, mais non. Mais même, des paroles nouvelles, des élus qu'on ne côtoie pas tous les jours. Ça peut être intéressant qu'ils viennent à notre rencontre, d'autant qu'ils peuvent avoir des connaissances ou des compétences que je n'ai pas. Ils peuvent nous préciser des choses. Il faudra voir Monsieur MARCK. Raisonnablement, on peut décliner ce pacte de gouvernance.

S'il n'y a pas d'autre question, je soumetts au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient. A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-03. Individualisation des subventions allouées au titre des dispositifs partenariaux pour l'année 2021

Eddy VALADIER : Délibération classique mais ô combien importante pour notre tissu associatif, nous y arrivons : Individualisation des subventions allouées au titre des dispositifs partenariaux pour l'année 2021.

Donc :

- Saint-Gilles ville fleurie : 1 000 € ;
- Association T'es In T'es Bat : 1 200 € ;
- AIDAR Présence 30 : 3 500 € ;
- CIDFF Gard : 1 600 € ;
- Mission Locale Jeunes : 20 000 € ;
- Les Petits Débrouillards : 1 500 € ;
- Association Samuel Vincent 24 000 € ;
- La crèche Croix Gardienne : 20 000 €
- et l'Association La Croisée : 55 000 €.

Vous voyez, Monsieur GABRIEL, vous qui interrogiez au dernier Conseil Municipal les outils et les moyens qu'on pouvait allouer pour celles et ceux qui pouvaient être en difficulté, notamment au travers du contrat politique de la Ville, en voilà quelques exemples.

Y a-t-il des questions ? Allez-y.

Paul GABRIEL : Merci, Monsieur le Maire.

Oui, ce sont des subventions importantes pour le fonctionnement de la compétence politique de la Ville. S'agissant du service de prévention spécialisée avec l'association Samuel Vincent, pourriez-vous nous indiquer le nombre d'éducateurs spécialisés qui interviennent au quotidien dans le cadre de cette convention, car ce dispositif est absolument essentiel pour la ville et pour les jeunes et pour la prévention ? Et pourriez-vous aussi nous indiquer où en sont les travaux du CLSPD dans le cadre aussi de la politique de la Ville si jamais il y a des travaux qui sont réalisés ?

Eddy VALADIER : Pour le premier point, mais alors, peut-être que ma collègue Géraldine BREUIL ou Brigitte est là, ce soir ? Non. Ma collègue Brigitte SALAMA aurait probablement pu vous répondre plus précisément que moi. Géraldine le fera si elle le souhaite. Vous connaissez l'association Samuel Vincent, c'est une association importante, très bien structurée qui intervient sur de nombreuses communes, notamment à Nîmes, notamment à Vauvert. Donc, je dirais qu'on n'a pas forcément du personnel dédié, mais on a plutôt selon les interventions, selon les problématiques, selon les projets portés, le personnel de Samuel Vincent qui intervient sur notre collectivité. Mais ils nous transmettent une fois ou une fois par semestre un bilan d'activité. C'est quelque chose qu'on peut vous faire passer si vous souhaitez avoir plus de détails.

Paul GABRIEL : Oui, tout à fait.

Eddy VALADIER : Deuxième question, c'était sur... ?

Paul GABRIEL : C'était les travaux du CLSPD si jamais il y avait des choses qui se passaient.

Eddy VALADIER : Le CLSPD s'est progressivement éteint avec la ZSP parce qu'il y avait des réunions de ZSP qui se sont surajoutées à un moment donné au CLSPD, notamment avec la présence de Monsieur le Préfet, de Monsieur Le Procureur de la République. Et les sujets évidemment étant extrêmement liés, l'Etat a souhaité qu'on ne réunisse plus formellement le CLSPD, mais que les réunions de ZSP se substituent à mobiliser deux ou trois fois par an le préfet et le procureur. C'était devenu impossible d'autant qu'il n'y avait pas que la Ville de Saint-Gilles.

Je vous avoue, et pour l'avoir signalé à la mission qui a eu lieu il y a quelques mois des inspecteurs de gendarmerie sur le sujet, j'ai signalé à ces inspecteurs et je l'ai fait aussi au niveau préfectoral que la ZSP avait tendance à, elle aussi, s'étioler ou s'éloigner du terrain dans les rencontres et dans les rendus. Mais j'espère, j'ai bon espoir que, prochainement, nous puissions nous inscrire dans le nouveau dispositif que propose le ministre de l'Intérieur Gérald DARMANIN. Il pourrait y avoir un nouveau souffle sous une autre forme mais vous avez raison.

Paul GABRIEL : Oui. Ce sont des instances essentielles pour la sûreté des habitants.

Eddy VALADIER : Tout à fait. Vous comme moi, vous, dans votre activité professionnelle, moi dans celle d'élu, parfois malheureusement, l'Etat est en difficulté pour arriver à suivre et à honorer tous ces engagements qu'on lui fait prendre.

Paul GABRIEL : Oui.

Eddy VALADIER : Ce n'est pas les fonctionnaires évidemment que je mets en cause. Loin s'en faut mais parfois c'est difficile pour eux. Donc, on se voit une fois par an.

Y a-t-il d'autres questions ? Allez-y.

Paul GABRIEL : Après, il y a la subvention sur le RAM de la Croix Gardienne. Il semblerait donc que la Ville verse une subvention mais le RAM aurait un rayonnement au-delà de Saint-Gilles et a priori, les autres communes ne participeraient pas à l'effort. Si vous pouviez...

Eddy VALADIER : C'est très bien parce qu'il y a trois ans, peut-être quatre, j'en ai fait la remarque, j'avais sollicité Madame TUDELA pour qu'elle relève cette remarque, je ne sais pas où on en est. Je sais que Générac, passé un temps, donner quelque chose.

Paul GABRIEL : Oui, a priori, Générac mais par exemple, Aubord, a priori, ce n'est pas le cas.

Dominique TUDELA : Oui. Le constat a été fait déjà dans le mandat précédent et j'avais interrogé, les communes qui participaient notamment au rendu de fin d'année à chaque fois au RAM. Et seule la commune de Générac et la commune de Garons avaient accepté de donner un petit subside, en plus des infrastructures qu'ils mettent à leur disposition notamment Générac, la médiathèque, etc. Caissargues n'a jamais voulu. J'avais rencontré l'élue mais elle m'avait dit clairement : « Non ». Donc là, Madame RAYMOND, qui est la responsable, a fait remonter d'autant plus qu'il y a beaucoup de demandes sur Saint-Gilles. Elle a déjà beaucoup d'ateliers. Elle reçoit beaucoup d'assistantes maternelles, etc., et elle

n'a pas le temps, après, de couvrir tout le département. Ça, c'est un constat. Et elle va se consacrer où elle se consacre notamment sur les communes qui versent une participation.

Paul GABRIEL : Oui, a priori, il y a beaucoup de demandes notamment dans la commune de Saint-Gilles.

Dominique TUDELA : Tout à fait. Et le territoire est large, même trop. Mais on l'a déjà fait remonter à la CAF en temps voulu. Mais pour l'instant, ça n'a pas bougé.

Eddy VALADIER : C'est même un sujet qu'on a évoqué en réunion des maires il y a un an et demi, deux ans à l'agglomération parce qu'on a été certains à dire, puisque les RAM positionnées sur le territoire n'interviennent pas que sur les collectivités sur lesquelles elles se positionnent, que ça devienne d'intérêt communautaire.

Paul GABRIEL : Communal.

Eddy VALADIER : Après, les choses ont fait que ça ne s'est pas formalisé. Après, notre participation de 20 000 €, si je ne me trompe, elle n'a pas évolué depuis quelques années. C'est vrai que la Ville est aussi précautionneuse dans l'emploi de ses subventions sur le fait qu'on ne dépasse pas les interventions qu'elles produisent pour le compte des Saint-Gillois et des Saint-Gilloises.

Y a-t-il d'autres questions ? Pas d'autres questions ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-04. Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général pour l'année 2021

Eddy VALADIER : Délibération suivante : Individualisation des subventions allouées aux associations locales diverses pour leur fonctionnement général pour l'année 2021.

Vous en avez quatre ou cinq pages sans doute pour les mêmes que les années précédentes.

Monsieur VULTAGGIO ne prendra pas part au vote pour l'association le Basket Club Saint-Gillois ; Monsieur CONTASTIN ne prendra pas part au vote pour l'Association Hand Ball Saint-Gillois, Monsieur ROUSSINET ne prendra pas au vote pour le Club de Yoga ; Monsieur GUIDI, Madame ARCHIMBAUD, Monsieur PASSEMARD, Monsieur VIGUE et Madame FERNANDEZ ne prendront pas part au vote pour la subvention concernant l'association des Festivités.

Ne prendra pas non plus part au vote : Monsieur ALEXANDRE Michel, pour l'Association sportive du collège Jean Vilar. Madame TUDELA, Madame SALAMA, Monsieur ZUSCHMIDT et Madame BREUIL ne prendront pas part au vote pour la subvention accordée au Comité des œuvres sociales de la ville.

S'il y a eu des oublis de par vos fonctions dans le monde associatif local, vous me le signalez. Pas d'oubli ?

Y a-t-il des questions ? Pas de question. Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-11. Vente d'une parcelle communale à la SCI SEVIMANI

Eddy VALADIER : Délibération numéro 11 : il s'agit de la vente d'une parcelle communale à la SCI SEVIMANI puisque la société coopérative agricole UNIVERS, bien connue sur notre territoire, qui commercialise les productions de fruits et légumes bioproduites sur notre collectivité comme sur les collectivités environnantes, nous a fait part à la fois de son fort développement connu aux dernières années et des potentialités importantes qui s'offrent à eux dans les années à venir, avec des difficultés de locaux et une volonté de se développer.

En cela, nous ont sollicités pour qu'on puisse éventuellement proposer à la SCI SEVIMANI, de déménager puisqu'il souhaite récupérer les locaux tenus aujourd'hui par la SAS DBM. Et donc, il vous est proposé, conformément à l'avis des domaines du 11 juin 2021, de vendre donc une parcelle propriété de la collectivité pour le prix de 55 € hors taxes le mètre carré, c'est une superficie de 7 324 m² et Madame BERJON ne prendra pas part au vote.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ?

Qui est contre ? Qui s'abstient. A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

2021-07-20. Dotation politique de la Ville 2021 – Demande de subvention

Eddy VALADIER : Délibération numéro 20 : Dotation politique de la Ville 2021.

Ce sont des demandes de subvention que nous faisons à l'Etat pour notre dispositif Micro-Folie dont nous avons évoqué le déploiement début d'année prochaine, on sollicite une subvention de 80 % pour un montant d'un peu plus de 68 000 €.

On sollicite également l'Etat à hauteur de 40 000 € pour la réhabilitation de la place Alexandre Girard, qui est un espace urbain encore non réaménagé sur le quartier Sabato, un des rares qui est resté. On veut terminer ce quartier.

Et nous les sollicitons à hauteur de 18 833 € pour des travaux de sécurisation de l'école Ventoulet, et pour 8 344 € pour des travaux de sécurisation de l'école Victor Hugo, sachant que j'aurai l'occasion d'évoquer ces différents sujets comme d'autres avec Madame la nouvelle Préfète du département du Gard que j'aurai plaisir d'accueillir dans notre cité le 15 juillet prochain, à 9 h à la fois pour discuter de sujet d'importance pour notre collectivité et puis aussi lui offrir la possibilité de visiter notre centre historique, nos installations et nos équipements communaux et puis les projets importants que nous souhaitons porter dans les mois et les années qui viennent. Evidemment, nous évoquerons aussi ces demandes de subvention.

Y a-t-il des questions ? Pas de question ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? A l'unanimité, je vous remercie.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Approbation du procès-verbal des débats du 1^{er} juin 2021

Eddy VALADIER : Et donc, si je ne me trompe, il restait l'approbation du procès-verbal à soumettre à votre avis. Y a-t-il des questions ou des remarques plutôt ?

Allez-y, Monsieur Gabriel.

Paul GABRIEL : Oui, merci.

Pour le procès-verbal, j'ai plusieurs observations sur les pages 9, 10 et 11. Je ne suis pas intervenu sur la délibération 9 alors que mon nom est inscrit.

Eddy VALADIER : Attendez. 9, c'est enregistré. Qui serait intervenu ?

Paul GABRIEL : Il me semble que c'était sur l'épave. C'était Monsieur DAVOINE qui était intervenu, la destruction d'épave.

Eddy VALADIER : Non mais maintenant que vous le soulignez, c'était Monsieur DAVOINE. C'est vrai que c'est peut-être de ma faute. Il faut que quand je donne la parole, peut-être, je cite le nom de l'orateur parce que celles et ceux qui réalisent le compte-rendu du conseil ne sont pas censés au son de la voix, peut-être, reconnaître. Effectivement, on modifiera le compte-rendu mais je m'en souviens très bien, vous avez raison.

Paul GABRIEL : Et du coup, c'est pareil pour les délibérations 17, à la page 15-16.

Eddy VALADIER : C'est pareil.

Paul GABRIEL : Ce n'est pas moi qui suis intervenu.

Eddy VALADIER : C'est vrai que là, on était à la veille des élections départementales, ils intervenaient beaucoup, on les entendra moins.

Paul GABRIEL : Ça, c'est vous qui l'avez dit. Et pour la délibération 20 pages 17 et 21 pages 17-18 également, ce n'était pas mes interventions.

Eddy VALADIER : Par contre, vous veillez, Monsieur MARCK ou Madame ATTIA, avant qu'on mette sur le site Internet le compte-rendu, qu'on les modifie.

Paul GABRIEL : Mais sur le précédent PV, j'avais fait des remarques et elles avaient été prises en compte. J'avais été vérifié sur le site Internet donc les services avaient noté.

Eddy VALADIER : Vous ne contrôlez pas nos services, Monsieur GABRIEL ?

Paul GABRIEL : Non, mais j'étais allé rechercher une information pour préparer le compte-rendu.

Eddy VALADIER : Je croyais que vous contrôlez le sérieux de l'administration de la Ville

Paul GABRIEL : Non, je fais confiance à vos services qui sont de très grande qualité, surtout pour l'organisation des élections, c'était compliqué.

Eddy VALADIER : Mais comme je dis, vous avez raison, confiance n'exclut pas contrôle. Donc, moi aussi, je fais confiance mais je contrôle tout.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Paul GABRIEL : Non, c'était tout. Merci.

Eddy VALADIER : Monsieur MARCK et Madame ATTIA feront faire le nécessaire, on corrigera ces erreurs, vous m'en excusez.

Voilà ce Conseil Municipal d'été qui s'achève. Je vous encourage à participer nombreux à l'ensemble des manifestations qui vont se dérouler dans notre cité, avec notamment évidemment le concours de la ville et l'association des Festivités.

Dès le 6 juillet avec le 10 juillet avec la fête du Port à laquelle Monsieur GUIDI et ses collègues ont souhaité apporter de la nouveauté, ça peut être une belle soirée. Évidemment, notre Fête nationale le 14 juillet où nous espérons, au-delà du feu d'artifice que nous avons pu déjà faire l'an dernier, l'étoffer peut-être musicalement et peut-être aussi avec des traditions camarguaises, ça semble ouvert, même si je suis inquiet de ce que j'entends à la radio tous les jours.

Et puis évidemment, beaucoup d'autres choses qui vont se construire sachant que je regardais Madame PEREZ. On va faire connaître très prochainement puisque je crois que la plaquette est terminée, la saison – je peux appeler ça « saison » –, une deuxième partie de l'année qu'on espère beaucoup plus culturelle dans ce pavillon de la culture et du patrimoine. N'oubliez pas non plus les cérémonies commémoratives, notamment celles de la libération de notre cité, le 25 août.

Monsieur CONTASTIN me rappelle qu'il accueillera avec le club de hand l'USAM contre Aix le 17 août à 19h. Là, on a deux clubs élites, clubs élites et en plus qui jouent en Coupe d'Europe. Ça serait au football, on accueillerait PSG contre Marseille ou contre Lille. On est vraiment à un très haut niveau de hand-ball. Et puis, j'en oublie sans doute beaucoup d'autres choses.

Dans tous les cas, passez chacune et chacun d'entre vous un bon été. Soyez prudents, on ne sait jamais. Et puis, on se retrouve probablement à la fin du mois d'août ou au début du mois de septembre pour une nouvelle séance du Conseil Municipal. Sans oublier, j'allais le faire, vous me félicitez Monsieur GABRIEL,

mais si vous ne l'avez pas fait, c'était dans l'esprit, vous vous associez à moi pour remercier nos services, qu'ils soient administratifs ou techniques, pour l'excellente organisation et l'excellente tenue du double scrutin des deux derniers week-ends parce qu'on l'a vu, ça n'a pas été le cas partout en France. Et donc, je crois que c'est à saluer. Vous le ferez, Monsieur le directeur ou Madame la directrice, à vos personnels, sans oublier tous les bénévoles saint-gilloises et saint-gillois qui se sont mobilisés pour être assesseurs ou celles et ceux – et j'en ai rencontrés – qui, le soir, ont accepté de rester une heure ou une heure et demie de plus ou de revenir au bureau de vote pour aider au dépouillement.

Paul GABRIEL : Mais il faut féliciter les services, parce que ce n'était pas évident surtout au mois de juin, avec le contexte, l'abstention qui fait que personne ne s'intéresse à ça. C'était important de maintenir une bonne tenue de tous les dispositifs et bravo aux services.

Eddy VALADIER : Voilà, merci. Passez une bonne soirée.

La séance du Conseil Municipal est close à 20 heures.

Cédric VIDAL-BERENGUEL

Secrétaire